



**Déclaration orale  
Caritas Internationalis**

**24ème session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur la prévention d'une nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi**

Genève, le 17 décembre 2015

Monsieur le Président,

Caritas Internationalis salue la tenue de cette session et exprime sa profonde préoccupation face à la récente escalade des violences et la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi qui a atteint désormais un stade critique.

Le pays est en train de plonger dans une pauvreté effrayante et risque une dégénérescence de la crise actuelle en un conflit ethnique alors qu'elle est de nature politique.

M. le Président,

La crise actuelle ne peut pas être résolue par l'usage de la violence et par des tueries qui constituent des atteintes graves à la vie et à la dignité humaines. Sans un véritable dialogue politique inclusif, le pays risque de replonger dans une guerre civile à caractère ethnique avec des conséquences catastrophiques sur la population.

Depuis le début des affrontements, Caritas a été près des populations en souffrance qui paient aujourd'hui le prix fort de cette crise.

Dès lors, nous exhortons le gouvernement à respecter son obligation primaire de garantir la protection et la sécurité de sa population, conformément au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. A défaut, la communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour garantir urgemment la sécurité de la population burundaise.

Au regard de ce qui précède, Caritas

- Encourage les parties concernées à emprunter la voie du dialogue inclusif afin de mettre fin au cycle de violences et de représailles pour rétablir immédiatement la paix et la stabilité;
- Appelle le gouvernement à garantir la sécurité des acteurs humanitaires et l'accès immédiat et sans entrave aux communautés affectées;
- Appelle la communauté internationale à débloquer les fonds nécessaires pour assurer une aide humanitaire adéquate et l'accès aux services de base de la population burundaise. Caritas invite notamment, la communauté internationale à s'abstenir d'adopter toutes mesures qui pourraient résulter en une suspension de l'aide budgétaire au Burundi, en pénalisant ainsi la population qui est déjà éprouvée par les retombées négatives de la crise sur la fragile économie du pays.
- Demande au Conseil des droits de l'homme et aux pays d'accueil des nombreux réfugiés burundais de veiller au respect du caractère civil et humanitaire de l'asile, conformément au

- droit international, et de mettre immédiatement un terme à tout recrutement de réfugiés, dont des mineurs, par des groupes armés;
- Finalement, Caritas sollicite le Conseil des droits de l'homme à nommer urgemment un Expert indépendant sur le Burundi pour faire régulièrement rapport sur la situation des droits de l'homme dans le pays, en collaboration avec les mécanismes des droits de l'homme.

Je vous remercie M. le Président.